

THE QUEBEC GAZETTE.

LA GAZETTE DE QUEBEC.



THURSDAY, SEPTEMBER 13, 1770.

JEUDI, le 13 SEPTEMBRE, 1770.

P A R I S, APRIL 10.



ADAME Louisa has taken the Name of Sister Alexis. The Princesses her Sisters, with whom she keeps a constant Correspondence, are inconsolable for the Loss of her; they have been to visit her; the Archbishop has shewn his Majesty what that Princess wrote to him since she thought of going into a Convent, and what he answered to deter her from it. The Bishop of Cydon and many other Prelates have been to see her. Our Preachers here do not fail continually to extol the Example this illustrious Princess has given to the

Christian World.

June 1. They write from Nantes, that since the 24th of last Month 49 Ships have arrived there laden with 7 or 8000 Tons of foreign Corn, chiefly Rye, which has lowered the Price of Corn all over Britanny, and in the other Provinces where it was so much advanced. The King has likewise established some Works of Charity, to which indigent Persons of both Sexes and all Ages are admitted; and who, by the Wages they receive, which is to be augmented in Proportion to the Number of their Families, will be enabled to purchase Corn and procure a Subsistence. The States of Britanny have likewise established some Public Works for the like Purposes.

Verfailles, May 30. The King has caused two Medals to be struck on the Marriage of his Royal Highness the Dauphin. The first has for Symbol, the Head of his Majesty, with these Words, LUDOVICVS. XV. REX. CHRISTIANISS. and on the Reverse, an Altar, on which is lighted the Holy Fire, and behind, France and Austria appear embracing; the Legend, SACRVM. ETERNÆ. CONCORDIÆ. PIGNVS. and on the Exergue, M. ANTONIA. AVST. LVD. DELPHINO. NVPTA. MDCCLXX. The Symbols of the second Medal are his Majesty's Head, with the same Legend as the first; and on the Reverse, the Heads of the Royal Pair, with these Words round them, LVD. AVD. DELPHINO. ST. M. A. JOS. II. IMP. SORORIS. CONNUBIVM. and underneath, DIE. XVI. MAII. MDCCLXX.

Paris, June 3. The Fireworks which were exhibited on Wednesday Evening, in the Place of Louis the XVth, on Occasion of the Dauphin's Marriage, ended in a dismal Catastrophe, by the Crowd all pressing to get away at one and the same Time. Several Persons of the first Condition, who were endeavouring to get to their Carriages, were bruised, and trodden under Foot; were overturned, and Horses smothered; 137 dead Bodies were exposed the next Day to be owned, among which are two Chevaliers de St. Louis. And such are the Accounts of the bruised who died after they were with difficulty carried home, that, upon the most moderate Conjectures, at least 300 Persons are supposed to have lost their Lives on this Occasion, but it does not as yet appear that there are any English among the Number.

Genoa, May 9. The Regency has renewed an Order which enjoins, that every Stranger who arrives in this City, shall take out there a Billet of Confignation. We learn from Morocco, that the King has put all his Forces in a Condition of sailing in the Couric of the present Month. Letters from Spain bring, that no mention is made there of the Departure of the Fleet for the Indies, which makes it apprehended, that a Rupture will shortly ensue with some Power.

Modena, May 8. We expect here very soon a large Quantity of Arms from Liege for the Troops of the Duke our Sovereign, who are to be put upon the same Footing with the Austrian Forces, the Princess Matilda is come to a Resolution of retiring to the Nunnery of S. Francis of Sales.

Trieft, May 19. The following Account is now given us of the Demolition of Patras, which is destroyed from the very Foundations. The Garrison in the Castle, which was blocked up, made, on the 13th of April at 7 in the Morning, a Sally, which being supported by 6000 Foot and 4000 Horse, they made themselves Masters of the City, and put all in it, able to bear Arms, to the Sword. The resistance made to them was very small, for the Turks having set Fire to the City in many different Places, such of the unfortunate Inhabitants as could not escape became a Prey either to the Flames, or the Sword of the Barbarians. This Calamity lasted for several Hours. The foreign Consuls had the good Fortune to escape to Zante, all except the Son of the English Consul, who had a good deal of Difficulty to get out of the Hands of the Turks. For this young Gentleman being retired to his Hotel with two Neapolitan Travellers, and several Women and young Ladies, belonging to the principal Persons of the City, to the Number of about 70, a Body of Albanians, armed with Hatchets, endeavoured to force his Gates; but he representing to them that his Nation was in Alliance with the Porte, they conducted him to the Castle, together with all that were with him. In this Fortrefs he saw a great Number of Persons beheaded, and but for the Arrival of the Turkish Commander, who knew him, would have undergone the same Fate. The Turkish Officer ordered him to be conducted to his own Apartments, where he remained till five in the Evening, when he ordered him to be reconveyed to his Hotel under a strong Escort; but on his Arrival there, he found it reduced to Ashes, so that about Dusk he withdrew to the Sea Side with all his Retinue and one Domestic, and after 3 Hours March on the Shore, happily found a Bark into which he got with all who fled to him, and arrived safe at Zante. The whole city is destroyed, together with all the Villages around, and most of the Inhabitants murdered.

Venice, May 19. The Face of Affairs seems entirely changed in the Morea. Coron is again in the Hands of the Turks, who are recovered of the Consteration into which they were thrown on the first Defeat of the Russians. While they were buiyed with the Epirotes in rotaking Patras, Advice was brought them, that 4000 Mainotes were marching toward Achaia. The

P A R I S, le 20 Avril.



ADAME Louise a pris le nom de soeur Alexis. Les Princesses ses soeurs, avec lesquelles elle tient une correspondance constante, sont inconsolables de sa perte; elles ont été lui rendre visite, l'Archevêque a montré à sa Majesté ce que la Princesse lui a écrit depuis qu'elle a pris le parti d'entrer dans le couvent, et ce qu'il lui a répondu pour l'en dissuader. L'Evêque de Cydon et plusieurs autres Prelats ont été la voir. Nos prédicateurs ne manquent pas d'exalter continuellement l'exemple que cette illustre Princesse

a donné au monde Chrétien.

Le 7. in. On écrit de Nantes, que depuis le 24 du mois dernier 40 navires y sont arrivés chargés de 7 ou 8000 tonneaux de grain étranger, la plus grande partie de seigle, ce qui a diminué le prix du grain dans toute la Bretagne, et dans les autres provinces où il étoit monté bien haut. Le Roi a pareillement établi des ouvrages de charité, auxquels les personnes indigentes des deux sexes et de tous âges sont admises; et qui par les gages qui sont donnés, augmentent à proportion du nombre des familles, pourront acheter du grain et se procurer une subsistence. Les états de Bretagne ont aussi établis quelques ouvrages publics au même effet.

Verfailles, le 30 Mai. Le Roi a fait frapper deux médailles à l'occasion du mariage de son Altesse Royale le Dauphin. La première a pour symbole la tête de sa Majesté, avec ces mots, Ludovicus XV. Rex Christianiss. et sur le revers un autel, sur lequel brûle le feu sacré, et derrière la France et l'Autriche semblent se tenir embrassées; la Légende Sacrum. eterna. concordia. pignus. et sur l'Exergue, M. Antonia. Aust. Lud. Delphino. nupta. MDCCLXX. Les symboles de la seconde Médaille sont la tête de sa Majesté, avec la même Légende sur la première; et sur le revers la tête du Couple Royal, avec ces mots autour, Lud. Aud. Delphini. et. M. A. Jos. II. Imp. Sororis. connubium. et dessous Die xvi. Maii. MDCCLXX.

Paris, le 3 Juin. Les feux d'artifice qui se firent Mercredi au soir, sur la place de Louis XV, à l'occasion du mariage du Dauphin, finirent par une terrible catastrophe, par la précipitation de la foule à se retirer en même tems. Plusieurs personnes de la première condition furent écrasées et foulées aux pieds en tâchant de gagner leurs voitures; et la confusion étoit si grande, que des carrosses furent renversés et des chevaux étouffés; 137 corps morts furent exposés le lendemain pour être reconnus, parmi lesquels sont deux Chevaliers de St. Louis. Et ce qu'on rapporte des personnes écrasées qui sont mortes après avoir été portées chez elles difficilement est tel, que, sur les conjectures les plus modérées, on suppose que 300 personnes pour le moins ont perdu la vie dans cette occasion; mais il ne paroît pas jusqu'à présent qu'il y ait aucun Anglois parmi le nombre.

Geno, le 9 Mai. La Régence a renouvelé un ordre qui enjoint à tout étranger qui arrive dans cette ville, de prendre un billet de confignation. Nous apprenons de Maroc, que le Roi a mis toutes ses forces en état de faire voile dans tout le cours du mois présent. Des lettres d'Espagne rapportent, qu'on n'y fait point mention du départ de la flotte pour les Indes, ce qui fait appréhender une rupture dans peu avec quelque puissance.

Modeno, le 8 Mai. Nous attendons ici bientôt une grande quantité d'armes de Liegé, pour les troupes du Duc notre Souverain, qui doivent être mises sur le même pied que les forces Autrichiennes. La Princesse Matilde a pris la résolution de se retirer dans un cloître de St. François de Sales.

Trieft, le 19 Mai. On nous donne présentement les nouvelles de la démolition de Patras, qui est détruite jusqu'à ses fondemens. La garnison du chateau qui étoit bloquée, fit une sortie le 13 Avril, à sept heures du matin, soutenue de 6000 fantassins et de 4000 cavaliers, ils se rendirent maîtres de la ville, et passèrent au fil de l'épée tous ceux qui étoient en état de porter les armes. La résistance fut bien petite, car les Turcs ayant mis le feu à la ville dans plusieurs endroits, ceux qui échappèrent aux flammes tombèrent sous l'épée des Barbares. Le carnage dura plusieurs heures. Les Consuls étrangers eurent le bonheur de se sauver à Zante, à l'exception du fils du Consul Anglois qui eut bien de la peine à sortir des mains des Turcs. Car ce jeune Monsieur s'étant retiré à son hotel avec deux voyageurs Napolitains, et plusieurs femmes et jeunes demoiselles, appartenans aux principaux de la ville, au nombre de 70, un corps d'Albanais, armés de casse-têtes, tâchèrent d'enfoncer les portes; mais il leur représenta que sa nation étoit en alliance avec la Porte, ils le conduisirent au chateau, avec tous ceux qui étoient avec lui. Il vit dans cette forteresse un grand nombre de personnes à qui on avoit tranché la tête, et il eut subi le même sort sans l'arrivée du commandant, qui le connoissoit. L'officier Turc le fit mener à son logement; où il resta jusqu'à cinq heures du soir, et ordonna alors de le reconduire à son hôtel sous une bonne escorte, mais il le trouva réduit en cendres, de façon qu'il gagna sur la brune le bord de la mer avec toute sa suite et un domestique, et après trois heures de marche sur le rivage, trouva heureusement une barque dans laquelle il entra avec tous ceux qui le suivoient, et se rendit à Zante sans accident. Toute la ville est détruite, avec tous les villages qui sont autour, et la plupart des habitans ont été massacrés.

Venise, le 19 Mai. La face des affaires semble être entièrement changée dans la Morée. Et les Turcs ont repris Coron, ayant surmonté la consteration dans laquelle la première descente des Russes les avoit jettés. Tandis qu'ils étoient occupés avec les Epirotes à la reprise de Patras, ils eurent nouvelle que 4000 Mainotes marchoient vers Achaie. Les Ottomans avancèrent aussitôt à leur rencontre, et en tuèrent 2000 sur la place, le reste étant totalement dispersé. Par cette victoire tout le Duché de Claren, dont Patras est la capitale, est assujéti de nouveau aux Ottomans. Toutes les

Ottomans directly advanced to meet him, and killed 2000 of them on the Spot, the rest being totally dispersed. By this Victory the whole Duchy of Claren, of which Patras is the Capital, is again subject to the Ottomans. All the Letters likewise received from that Peninsula, as well as from Zante, bring, that 60,000 Men, headed by a Seraskier, is already arrived at Corinth.

Copenhagen, May 29. On Sunday last the Queen Sophia Magdalena, Dowager of Christian the sixth, and Grand-mother to the present King of Denmark, died at the Palace of Christianbourg, in the 70th Year of her Age.

Vienna, May 19. By letters from Constantinople we learn, that the Russians, who made a Descent on the Morea, having been joined by a great Number of Greeks on their advancing into the Country, were attacked by a Body of Ottoman Troops, which defeated and cut many of them in Pieces: 10,000 Greeks were left on the Field of Battle. They add, that there has also been a Sea Fight in the Archipelago, between the Turks and Russians, in which four Ships belonging to the latter had been sunk, and another taken by the Ottoman Squadron.

Warsaw, May 19. Prince Wolonski has received certain Advice, that most of the Archipelago Islands have revolted against the Turks. Several small Parties of Russian Troops have marched towards Little and Great Poland, in order to disperse the rest of the Confederates. It is thought the Grand Confederacy will take place immediately. The Students of the principal College of Petrikaw entered into a League against the Jews on the 15th Inst, being the Fair-Day, when they came to an open Engagement, and some Blood was shed, but we have not yet heard which Party gained the Victory.

May 23. By Letters from Podolia we learn, that the Russian Gen. Romanzow was expected at Choczim the 19th, where the Bridge over the Niciter was completed; that the Parties of Turks who had passed the Danube to attack the advanced Posts of the Russians, had been defeated; and that a Detachment from the Army of Lieut. Gen. Stoffeln, had engaged a Body of Tartars near Budziac, and had entirely routed them.

A few Days ago, one Borowski was apprehended here, on a Charge of having formed criminal Designs against the King.

Winca, May 9. The Tartars have made a new Incursion in this Province; they have pillaged two Villages, situated twelve Miles from hence, and have massacred and burnt all they could not carry off.

Cadix, May 13. The Adventurer Merchant-ship from Callao, which Place she left on the 16th of August last, arrived in this Port on the 3d of the present Month, bringing here on Account of the King and Merchants 2749205 Crowns in Gold and Silver, besides other Commodities.

L O N D O N, M A Y 1.

By Letters from Petersbrough we learn, that Court is determined to maintain the greatest Part of its Conquests, and that whenever a Treaty of Peace takes Place a Restoration will not be complied with.

We likewise learn, that the Greek Cities were so eager to shake off the Turkish Yoke, that the Russians found their Conquests on the Morca half made to their Hands.

June 7. Yesterday Andrew Stuart, Esq; kissed his Majesty's Hand on being appointed King's Remembrancer in the Court of Exchequer in Scotland.

Lockhart Gordon, Esq; is appointed Governor of Massachusetts-Bay, and not William Ducane, as was reported.

They write from Paris that a Courier extraordinary had just arrived there from Madrid, charged with some very momentous Dispatches from the Spanish Court.

They write from Copenhagen, that the Fleet destined for the Protection of the Danish Trade in the Mediterranean, has been considerably reinforced, in Consequence of the other Barbary States having joined the Algerines in the present War against his Majesty.

June 7. A Letter received Yesterday from Plymouth, dated June 3, after mentioning the Arrival there of the Tamer Sloop and the Storeship from Falkland Island, adds, "The Crews of these Ships report, that some Time ago two large Spanish Frigates of 36 Guns mounted upon one Deck, arrived at Falkland Island, and ordered the small English Squadron riding there to quit the Island immediately; which Order was treated with the Contempt it deserved; and in Return they were ordered to do the same. However, after lying there eight Days, without the least Intercourse with each other, the Spaniards thought proper to leave the Island."

By a private Letter from France we learn, the third Day after her Marriage, the Dauphiness went to pay a Visit to her Aunt, the Princess Louisa, who has retired into the Carmelite Nunnery at St. Dennis. That Religious Order is prodigiously severe, and the Noviciate remarkably so. When the Dauphiness was received by the Princess, she was conducted to her Cell by an old Nun, and no other Attendant, except Madame Sophia, the King of France's second Daughter. The Princess Louisa opened the Door of the Cell herself. She appeared in the Habit of a Novice of the order, in a Flannel Shift and wooden Shoes, without Stockings. She never touches either Milk or Butter, and Flesh meat but twice a Week; and during the last Quarter of her Noviciate, she will not taste it all. Her Royal Highness's Bed is a Matras on the Floor, with a single Coverlid. She sleeps but five Hours in the Four-and-twenty, and will not take off her Clothes when she lies-down, refusing any Indulgence on Account of her Rank. She presented the Dauphiness with a small Crucifix of Gold, set with Diamonds, which belonged to the Queen her Mother, and was the only Thing of Value she had left herself. She had a Crucifix made of Box Wood, which she immediately hung to her Breast instead of it.

Yesterday Morning, about Half past Six o'Clock her Royal Highness the Princess Dowager of Wales set out, with a grand Retinue, from Carlton-house, Pall-mall, for Dover, in order to embark for France. She was accompanied by the Duke of Gloucester, and attended by Lord Boston, Chamberlain of the Household, Lady Howe, one of the Ladies of her Bed-chamber, Miss Reynolds, and Miss Heineken, Dressing-woman to her Royal Highness. It was thirty-four Years, the latter End of April last, since her Royal Highness first landed in England in 1736.

A Letter from Paris gives an Account, that on the 31st of last Month, the grand Firework, on account of the Marriage of the Dauphin, was played off in the Square of Louis XV. The Scaffolding took up so much Room, that the Place was obliged to be barricaded, to prevent the People approaching too near; and to render the playing off of the Firework easy to the Engineers. Unhappily the Fire had hardly began to play when the Scaffolding was in a

lettres reçues pareillement de cette peninsule, aussi bien que de Zante, rapportent, qu'une armée de 60,000 commandée par un Seraskier, est déjà arrivée à Corinthe.

Copenhague, le 29 Mai. La Reine Sophie, Magdelaine, Douairiere de Christian VI. et Grande-mere du présent Roi de Danmark, mourut à son Palais de Christianbourg, dans la 70 année de son age.

Vienna, le 19 Mai. Nous apprenons par des lettres de Constantinople, que les Russes qui ont fait une descente sur la Morée, aiant été joints par un grand nombre de Grecs à mesure qu'ils ont avancé dans le pais, furent attaqués par un corps de troupes Ottomanes, qui les ont défaits et taillés en pièces en grande partie: 10,000 Grecs ont été laisses sur le champ de bataille. On ajoute qu'il s'est donné un combat naval dans l'Archipel entre les Turcs et les Russes, dans lequel quatre navires appartenans aux derniers avoient été coulés à fond, et un autre pris par l'Escadre Ottomanne.

Warsaw, le 19 Mai. Le Prince Wolonski a reçu avis certain, que la plupart des Isles de l'Archipel se sont revoltées contre les Turcs. Plusieurs partis de troupes Russiennes se sont mises en marche vers la petite et la grande Pologne, pour disperser le reste des Confédérés. On pense que la grande Contédération aura lieu immédiatement. Les étudiants du principal college de Petrikaw ont entré en ligue contre les Juifs le 15 du courant; jour de la foire ils en vinrent à un engagement, et il y a eu du sang repandú, mais nous n'avons pas encore appris quel parti a gagné la victoire.

Le 23 Mai. Nous apprenons par des lettres de Podolie, que le Général Rusien Romanzow étoit attendu à Choczim le 19; le pont étoit achevé sur le Niciter; que les partis de Turcs qui avoient passé le Danube pour attaquer les postes avancés des Russes, avoient été défaits; et qu'un détachement de l'armée du Lieutenant général Stoffeln, avoit donné sur un corps de Tartares près de Budziac, et les avoient entièrement mis en fuite.

Il fut arrêté, il y a quelques jours, un nommé Browski, accusé d'avoir tramé des desseins criminels contre le Roi.

Winca, le 9 Mai. Les Tartares ont fait une nouvelle incursion dans cette province; ils ont pillé deux villages situés à douze miles d'ici, et ont massacré et brûlé ce qu'ils n'ont pu emporter.

Cadix, le 10 Mai. Le navire marchand l'Avanturier de Callas, dont il est parti le 16 Août dernier, arrivé dans ce port le 13 du mois présent, apporte ici pour le compte du Roi et des Marchands 2,749,205 écus en or et argent; outre d'autres marchandises.

L O N D O N, le 1 Mai.

Nous apprenons par des lettres de Petersbourg, que la cour est déterminée à maintenir la plupart de ses conquêtes, et que lorsqu'un traité de paix aura lieu on n'entendra point faire aucune reddition.

Nous apprenons pareillement, que les villes Grecques étoient si empressées à secouer le joug des Turcs, que les Russes ont trouvé la conquête sur la Morée à moitié faite.

Le 7 Juin. Hier André Stuart, Ecuier, baissa la main de sa Majesté à sa nomination de Moniteur dans la cour de l'Echiquier en Ecosse.

Lockhart Gordon, Ecuier, est nommé Gouverneur de la Baie de Massachusetts, et non Guillaume Ducane comme il crut en a couru.

Un écrit de Paris, qu'un courier extraordinaire vient d'arriver de Madrid, chargé de dépêches de très grande conséquence de la cour d'Espagne.

Un écrit de Copenhague, que la flotte destinée pour protéger le commerce Danois dans la Méditerranée a été considérablement renforcée, en conséquence de la jonction des états de Barbarie avec les Algériens dans la guerre présente contre sa Majesté.

Le 9 Juin. Une lettre reçue hier de Plymouth, en date du 3 Juin, après avoir fait mention de l'arrivée du bateau le Domiteur, et du transport l'Isle de Falkland, ajoute, "les équipages de ces navires rapportent, qu'il y a quelque tems que deux grandes frégates Espagnoles, de 36 canons sur un pont, arrivèrent à l'Isle de Falkland, et ordonnerent à la petite escadre Angloise qui étoit mouillée là d'en partir immédiatement; cet ordre fut traité avec le mépris qu'il méritoit; et il leur fut ordonné d'en faire autant. Cependant après avoir tenu là huit jours, sans la moindre communication les uns avec les autres, les Espagnoles jugerent à propos de laisser l'Isle."

Nous apprenons par une lettre particulière de France, que la Dauphine, le troisieme jour après son mariage, alla faire une visite à la Tante la Princesse Louise, qui s'est retirée dans un convent de Carmelites à St. Denis. Cet ordre religieux est extrêmement severe, et le Noviciat encore d'avantage. La Dauphine fut conduite à la cellule par une vieille religieuse sans autre suite, exceptée Madame Sophie, seconde fille du Roi de France. La Princesse Louise ouvrit la porte de la cellule elle-mêmes. Elle parut sous l'habit d'une Novice de l'ordre, portant une chemise de flanelle et des souliers de bois sans bas, elle ne goute jamais ni lait ni beurre, et ne mange de la viande que deux fois par semaine; et elle ne doit point en gouter du tout pendant le dernier quartier de son noviciat. Le lit de son Altesse Royale est un matelas étendu sur le plancher, avec une simple couverture. Elle ne dort que cinq heures par vingt quatre heures, et couche toute habillée, refusant aucune indulgence rapport à son rang. Elle fit présent à la Dauphine d'un petit crucifix d'or garni en diamans, qui appartenoit à sa mere, et qui étoit la seule chose de prix qu'elle eut gardée. Elle se fit faire un crucifix de buis qu'elle a eü pendú au coi à la place.

Hier, environ six heures et demie du matin, Son Altesse Royale la Princesse Douairiere de Gales partit, avec une grande suite, de l'hôtel de Carlton Pall-mall, pour Douvre, afin de s'embarquer pour France. Elle étoit accompagnée du Duc de Gloucester, et suivie du Lord Boston, Chambellan de la maison, La y Howe une de ses Dames de Chambre, Mademoiselle Reynolds, et Mademoiselle Heineken coiffeuse de son Altesse Royale. Il y a eu trente-quatre ans la fin d'Avril dernier, que son Altesse Royale débarqua pour la premiere fois en Angleterre, en 1736.

Une lettre de Paris rapporte, que le 31 du mois dernier, le grand feu d'artifice, à l'occasion du mariage du Dauphin, fut joué à la place de Louis XV. L'échauffage prit tant de place qu'un fut obligé de barricader la place, pour empêcher le monde d'approcher de trop près; et pour rendre l'exhibition du feu d'artifice plus facile aux ingénieurs, et le bouquet artificiel de combustibles, qui devoit illuminer tout le feu d'artifice, creva et repandit son contenu d'un endroit à l'autre, à la distance de 100 à 150 toises tout autour. La populace se pressa avec tant de violence pour éviter les fusées et le bois en feu des échaffauds qui tomboient sur eux, que 1000 à 1200 personnes furent tuées, noyées ou blessées. On découvrit parmi le nombre des morts un homme écrasé en pièces, dans les poches duquel on trouva cinq tabatières d'or, sept d'argent, et neuf montres.

Suivant des lettres reçues aujourd'hui des frontieres de Turquie, la gar-

Flame, and the artificial Nofegay of Combustibles, which was to illuminate the whole Firework, burst and scattered its Contents from Place to Place to the Distance of 100 to 150 Toises all round. The Populace pressed so violent upon each other to avoid the Fuses and the burning Wood of the Scaffolding falling on them, that from 1000 to 1200 Persons were killed, drowned or wounded. Among the Number of the Dead, a Man was discovered crushed to Pieces, in whose Pockets were found five Gold Snuff-Boxes, seven Silver ones, and nine Watches.

According to Letters brought by this Day's Mail from the Frontiers of Turkey, the Ottoman Garrison, after avenging themselves of the Inhabitants of Patras, have abandoned the Castle, and retired towards Lepanto in Livadia. The Russian Count Orlow, with his Squadron, is arrived at Dragometre in Carnia, a Part of Lower Albania.

June 7. We are informed, that the Officers of a certain Regiment of Guards, received last Friday a severe Reprimand in public Order, from an Officer of the first Rank, for their Want of Attention on Duty—unagreeable Consequences were threatened in Case of future Neglect.

The Paris Gazette is full of the Rejoicings at Paris on the 31st, and of the Disaster that followed, of which the following are the chief Particulars:

"The dreadful Accident that hapyned in this City on the 31st of May, was owing to two Causes, which, if our Magistrates had taken the necessary Care to guard against, would have been prevented. In the first Place, there was no Scaffold erected for the Convenience of the Spectators; and in the next, the Communications between the Place de Louis, and the Boulevards, which consist of three Streets, were in a Manner block'd up; that on the left Hand, the Rue la Bonne Mœrue, being narrow, was rendered impassable by the Coaches; that on the Right, called Rue St. Florentin, in which the Count St. Florentin, Secretary of State, has his Residence, and in whose Department the Care of this Metropolis is, and by whose Order the Fireworks were exhibited, for the Convenience of himself and Friends his Excellency would not permit the Populace to pass, and this being the principal Thoroughfare from the Place de Louis, where the Fireworks were exhibited to the Boulevard, there was only the middle Street free for the Foot-Passengers, and all the Crowd pressing at once after the Fireworks were over to see the Booths illuminated, in crossing the Rue St. Honoré, the melancholy Catastrophe began. In general they compute that 500 are killed, drowned in the Seine, or wounded. The Picpocks and Robbers availed themselves of the Confusion; and many Ladies had their Ear-rings torn out of their Ears.

"The Dauphin no sooner heard of this melancholy Affair than he sent Count St. Florentin, with his monthly Allowance, 6000 Livres, which he had just received, and ordered him to distribute it among the wounded Poor that had been carried to the Hospitals, for the Relief of them and their Families.

"The Parliament of Paris have issued their Orders for the Lieutenant de Police, and the Prevot des Marchands to appear before them, and give an Account of their Conduct in regard to their Neglect, which appeared to have been the Cause of this Mischiefs."

CUSTOM-HOUSE, QUEBEC, entered in.

Snow Elizabeth, Joseph Judge, from London.—Cleared out, Brig Nelly, Thomas Philips, for Barcelona.

ADVERTISEMENTS.

THIS is to give Notice to all Persons who have

any Demands on James Stewart, Pot and Pearl Ash-maker, either on his own Account, or as in Company with Macaulay, Aitkin & Stewart; Alllopp, Welles, Jacobs & Stewart; or Price, Stewart & Price; that they are hereby required to transmit their Accounts to said James Stewart, (Conductor of the several works above mentioned) on or before the 10th Day of September next, in Order that the same may be finally adjusted and settled; as after that Time no Accounts will be received; And further, that they produce all Mortgages, Deeds or Incumbrances whatsoever, upon any of the aforesaid Manufactories, on or before the 15th of the same Month, at the House of John Ferguson, Inn-holder in Montreal.

JAMES STEWART.

Dated at Montreal, this 25th Day of August, 1770.

TROUÈS personnes aians des demandes sur Jacques Stewart, faiseur de Potasse, soit pour son compte propre, ou en compagnie avec Macaulay, Aitkin & Stewart; Alllopp, Welles, Jacobs & Stewart; ou Price, Stewart & Price; sont averties et requises de transmettre leurs comptes au dit Jacques Stewart, directeur des ouvrages susdits, d'ici au dix Septembre prochain, afin qu'ils puissent être finalement réglés, comme il ne sera pas reçu de comptes après ce tems; et qu'ils produisent en outre tous actes d'hypothèques, ou autres quelconques sur aucune des susdites manufactures, d'ici au quinze du même mois, à la maison de Jean Ferguson, Aubergiste à Montréal.

Datè à Montréal, le 25 d'Août, 1770.

JACQUES STEWART.

Province of QUEBEC. BY Virtue of a Writ of *Alias Venditioni Esponsa*, issued out of the Court of Common-Pleas, for the District of Montreal, I shall expose to Sale, at my Office, in the City of Montreal, on Monday the 24th Day of September Instant, at 3 of the Clock in the Afternoon, a Lot or Piece of Land, situate at Lachine, in the District of Montreal, in the said Province, containing 5 Arpens in Front, bounded on one Side by Ignace Bonhomme, and on the other Side by François Lapensee, that is to say, 2 Arpens on the Side joining to the said Francis Lapensee, by 20 Arpens in-Depth, and three Arpens on the side joining to the said Ignace Bonhomme, by 11 Arpens in Depth; on which said Lot of Land there is an Orchard containing about 2 Arpens, and a House and a Bar; at which time and place the Conditions of the Sale will be made known by

EDWD. WM. GRAY, D. P. M.

N. B. Any Person or Persons having any prior Claim on the Premises, by Mortgage, or otherwise, who have not already given in the same, are desired to make their said Claims known to the said Pro-ost-Marshal before the Day of Sale.

Montreal, 1 September, 1770.

Province de QUEBEC. EN vertu d'un Ordre d'*Alias Venditioni Esponsa*, émané de la Cour des Plaidoiers Communs, pour le District de Montréal, j'exposerai en vente à mon bureau, dans la ville de Montréal, Lundi le 24 de Septembre présent mois, à trois heures après midi, une terre située à la Chine, dans le district de Montréal, dans la dite Province, contenant cinq arpens de front, bornée d'un côté par Ignace Bonhomme, et de l'autre par François Lapensee, savoir: deux arpens du côté joignant le dit François Lapensee sur vingt arpens de profondeur; et trois arpens du côté joignant le dit Ignace Bonhomme sur onze arpens de profondeur; sur laquelle terre est un verger d'environ un arpent, une maison et grange; auquel tems et lieu les conditions de la vente seront déclarées par

E. G. GRAY, D. P. M.

N. B. Si quelques personnes aians des droits préalables sur le dit bien, par hypothèque ou autrement, qui ne les ont pas encore présentés, elles sont priées d'en informer le dit Prévôt Maréchal avant le jour de la vente.

Montreal, le 1 Septembre, 1770.

Reçu nouvellement de CORK, et à VENDRE par LYND & HENRY,

2 QUELQUES barils et demi barils de Lard d'Irlande et de Bœuf salé, et quelques petits barils de Graisse.

nison Ottomane, après s'être vengée des habitans de Patras; a abandonné le chateau et s'est retirée vers Lepanto en Livadie. Le Comte Rusien Orlow est arrivé avec son escadre à Dragometre en Carnie, partie de la basse Albanie.

Nous sommes informés, que les officiers d'un certain regiment des gardes reçurent Vendredi dernier une severe réprimande d'un officier du premier rang, pour leur manque d'attention au service; ils furent menacés en cas de récidive de conséquences défagréables.

La Gazette de Paris est pleine des réjouissances faites à Paris le 31 du passé, et du détail qui s'en suivit, dont voici les particularités principales:

"Le terrible accident qui arriva dans cette ville le 31 de Mai, provient de deux causes, qui eussent pu être prévenues, si nos Magistrats eussent pris le soin nécessaire de s'en garder. En premier lieu, il n'y avoit point d'échafauds élevés pour la commodité des spectateurs; en second lieu, la communication entre la place de Louis et les Boulevards, consistans en trois rues, se trouvoit en quelque façon bloquée, la rue de la bonne Mœrue sur la gauche, par son peu de largeur, étoit impraticable pour les carrosses; la rue St. Florentin à la droite, dans laquelle le Comte St. Florentin Secrétaire d'Etat fait sa résidence, et dont le soin de cette Métropole est de son département, et qui avoit la direction des feux d'artifice, pour la commodité et celle de ses amis, ne voulut pas permettre à la populace de passer, et étant le passage principal de la place de Louis, où s'exécutoient les feux d'artifice, aux Boulevards, il ne restoit que la rue du Milieu libre pour les passagers de pied, et la foule pressant en même tems, aussitôt que les feux d'artifice furent finis, pour voir les loges illuminées, en traversant la rue St. Honoré, la melancholique catastrophe commença. On compute en général que 500 personnes ont été tuées, noyées dans la Seine et blessées. Les filous et les voleurs se prévalurent de la confusion, et plusieurs Dames eurent leurs pendans d'oreille arrachés de leurs oreilles.

"Le Dauphin n'eut pas plutôt appris cette fatale affaire qu'il envoya le Comte St. Florentin, avec la pension qu'il reçoit par mois de 6000 livres qu'il venoit de recevoir, et lui ordonna de les distribuer parmi les pauvres blessés qui avoient été portés aux hopitiaux, pour les assister et leurs familles.

"Le Parlement de Paris a émané des ordres au Lieutenant de Police, et au Prévôt des Marchands, pour qu'ils aient à paroître, et rendre compte de leur conduite à l'égard de leur négligence, qui a paru être cause de ce malheur.

AVERTISSEMENTS.

J. BTE. BOUCHETTE, aiant lieu d'appréhender que le nommé Charles Giroux, qui est son relicataire d'une somme assez considérable, ne sorte de cette province sans passeport dans quelque bâtiment allant en péche à la côte du Nord, et ne soit par la suite frustré de la dette qui lui est justement due par le dit Charles Giroux: Tous Capitaines fortans de cette dite province sont requis de ne point donner passage au dit Charles Giroux, faute de quoi ils seront poursuivis suivant l'esprit de l'Ordonnance rendue à cet égard.

J. BTE. BOUCHETTE.

L Public est averti, que Joseph Lorimier a acquis des héritiers Dejordy de Cabanac, Un emplacement situé à Montréal, rue Notre Dame, de la contenance d'environ quatre vingt pieds de front sur soixante-seize pieds ou environ de profondeur, joignant d'un côté à M. Desjardins, et d'autre côté à une rue qui conduit aux ramparts: Ceux qui peuvent avoir quelques droits de propriété, hypothèques, ou autres quelconques, sur le dit emplacement, sont requis d'en faire leur déclaration en l'office de M. Pape, Notaire à Montréal, avant ou au premier Octobre prochain, auquel jour les deniers de la vente seront payés.

Fait à Montréal, le 3 Septembre, 1770.

L A Compagnie de l'UNION de la ville de Montréal avertit de nouveau, que l'on a augmenté la Récompense déjà promise de Deux Cens Pistres à ceux ou à celles qui pourront dénoncer les malfaiteurs et gens abominables qui ont mis le feu et effrayent encore tous les jours à le mettre à cette ville: La Récompense sera immédiatement payée à tous les convicts du coupable; si le Dénonciateur est comble tous les Citoyens s'intéressent auprès de Son Excellence le Gouverneur ou Commandant en Chef pour lui obtenir sa grâce, et il aura la même Récompense.

On ne sauroit trop recommander aux Citoyens de cette ville, intéressés déjà à leur conservation, de veiller autant qu'il leur sera possible pour tacher de découvrir les scélérats auteurs de tels crimes; et avoir soin de fermer toutes les issues par lesquelles on pourroit mettre le feu.

Fait à Montréal, le 24 Août, 1770.

THE United Company of the City of Montreal,

acquaints that they have augmented the Reward already promised, of TWO HUNDRED DOLLARS, to those who shall inform against the Malefactors and abominable people that have, and attempt yet every Day, to set Fire to this Town; the Reward shall be immediately paid on conviction of the guilty: If the Informer should be a complete Inhabitant will do all in their power to obtain from his Excellency the Governor or Commander in Chief his pardon, and he shall have the same reward.

It cannot be too much recommended to the Inhabitants of this Town, already concerned for their conservation, to look out the most in their power to endeavour discovering the wicked perpetrators of such Crimes, and to take care to shut all the issues through which the Fire might be set.

Montreal, 23 August, 1770.

A VENDRE de Gré à Gré,

DEUX Emplacements situés au Faubourg de St. Martin de Montréal, contenant chacun 40 pieds de front sur 80 pieds de profondeur, sur lesquels est construite une maison de piece sur piece, de 40 pieds de long sur 25 de large, ainsi qu'un hangar et écurie, et un grand jardin, tenant la totalité d'un bout par devant au bord du chemin du Roi, et partie au niveau de la rue St. Jean Baptiste, par derrière à la veuve Duval, d'un côté par la dite rue St. Jean Baptiste, partie à André Touché dit La Roche, et de l'autre côté à Theophile Barthe. Un autre emplacement de terre de 40 pieds de front sur 90 pieds de profondeur, situé au faubourg St. Marie, tenant sur le devant aux deux emplacements ci-dessus, par derrière en profondeur à l'emplacement de la Veuve et héritiers de Poitras, joignant d'un côté à Theophile Barthe, et d'autre côté à Lemoulin, sur lequel il y a un consistoire à payer de vingt Shillings de la province par année. Le tout sera vendu de gré à gré, par J. Bte. Juillet, propriétaire du dit bien, ou par Mr. Jean Bernard de Montréal, partie en argent comptant, partie en pois ou bled, ou partie en termes.

To be SOLD by PRIVATE SALE,

TWO Lots of Ground situate in the Suburbs St. Martin of Montreal, containing each 40 Feet in Front by 80 Feet in Depth, on which are erected a Log House of 40 Feet in Length by 25 in Breadth, a Store-house and Stable with a large Garden, the whole adjoining in Front to the King's Road and Part bounded by St. John's Street, Part by Andrew Touché dit La Roche, and on the other Side to Theophilus Barthe.

Another Lot of Ground of 40 Feet in Front by 90 Feet deep, situate in St. Mary's Suburbs, joining in Front to the 2 Lots above mentioned, behind in Depth to the Lot of Widow and Heirs Poitras, bounded on one Side by Theophilus Barthe, and by the other Side to Demoulin; whereon there is a Mortgage of 20 Shillings Currency yearly Rent. The whole to be sold by private sale by J. Bte. Juillet Owner of the Premises, or by Mr. John Bernard of Montreal, Part in Money, and Part in Corn, or part on Time.

JOSEPH STANSFIELD, qui a tenu ci-devant

la Poste aux Trois Rivières, n'ayant plus cette place, avertit le Public, qu'il sera mener ceux qui voudront lui donner leur pratique aussi loin qu'ils voudront, à raison de vingt Sols par lieu, ou par eau s'ils le trouvent plus convenable, soit en bateaux ou canots, sur le même pied.

JOSEPH STANSFIELD.

Trois Rivières, le 3 Septembre, 1770.

JUST IMPORTED, from Cork, and to be sold
by **LYND and HENRY**, a few Barrels and Half
Barrels of Irish Pork and Mefs-Beef, and a few Fir-
kins of Hog's Lard.

DANIEL M^cNEILL,

Saddler and Cap-maker, from **DUBLIN,**

In Palace-street, at the House of Mr. O'NEILL, Carpenter,

TAKES this Method to acquaint the Publick, that he makes and sells the follow-
ing Articles at the lowest Rate for Cash, viz. Neat welted and plain Hunting-
saddles, Forrest-saddles, without Iron or Wood, much esteem'd for Ease, Ladies Hunting
Side-saddles, Gold and Silver lac'd Furniture, Livery Furniture, Pistol Cases and
Holsters with Furniture, Saddles and Bridles of all Sorts, Morocco and Buff Sword-
belts, Portmanteaux and Saddle-bags, with every Article in the Saddlery Branch in the
greatest and gentlest Manner, with Fidelity and Dispatch. As he has had the Advantage
of many Years Practice in **DUBLIN** and Towns adjacent, will engage to make any
Piece of Work as compleat as can be imported. All Favours received will be gratefully
acknowledged by
Their humble Servant,

DANIEL MAC NEILL.

N. B. He also makes all Sorts of Coach, Chaise and Calech Harness, &c.

DANIEL MAC NEILL,

SELLIER et BONNETIER, de DUBLIN,

Demeurant dans la Rue du Palais, dans la maison de Mr. O'Neil Charpentier,

INFORME le Public, qu'il fait et vend les articles suivants, au plus bas prix pour de
l'argent, savoir: des selles bordées et unies fort propres, des panceaux sans fer et sans
bois très doux, des selles à femmes, des houffes et caparçons bordés en or et argent, idem
de livrées, des fourreaux et chaperons de pistolets avec leurs garnitures, des selles et des
brides de toutes sortes, des ceinturons de buffle et de maroquin, des portemanteaux de
selles, et tous autres articles de cette Branche, de la manière la plus propre et la plus jolie,
avec fidélité et expédition: Comme il a eu l'avantage d'avoir pratiqué son métier pendant
plusieurs années dans les meilleures boutiques de Dublin, et des villes des environs, il
s'engage de faire toute sorte d'ouvrage aussi complète qu'on en peut faire venir d'Europe:
Il reconnoît avec gratitude les faveurs reçues par leur très humble serviteur

DANIEL MAC NEILL.

N. B. Il fait aussi toutes sortes de harnois pour carrosses, chaises et calèches, &c.

SI **GRAFAY** dit **RENAUD**, fils d'un Marchand de Chevaux à Caën en Normandie
qui est mort dernièrement et a laissé une Fortune considérable, est encore vivant, il
peut s'en informer plus amplement en s'adressant aux Impriemeurs à Québec.

N. B. Le dit **GRAFAY** étoit soldat dans les troupes Françaises, et a dû être au siège
de Québec.

EN vertu de certains ordres de *Venditioni Exponas*, à la poursuite de Messieurs Woolfeys
& Bryan, et Allen & Boyd, contre les biens de Madelaine La Croix, j'exposerai
en vente au Café Britannique, dans la Basse-ville de Québec, le Mercredi 30 Janvier
prochain, à 11 heures du matin, une maison et emplacement situés dans la place du marché
de la Basse-ville de Québec, occupés par la dite Dame La Croix: une autre petite maison
située rue de la Montagne, et deux autres maisons situées rue St. Jean, à la Haute-ville
de Québec. Toutes personnes inclinées à les acheter pourront les voir et visiter, ainsi
que les conditions de la vente, quand il leur plaira, en s'adressant à

JACOB ROWE, D. P. M.

N. B. Ceux qui auront quelques clameurs, hypothèques, &c. sur les dits biens, les
feront savoir au dit Prévôt Maréchal avant le jour de la vente.
Québec, le 14 Août, 1770.

Court of Common-Pleas,
District of Montreal:

CHARLES LE PAILLEUR,

Versus

JACQUES ROY.

Debt £150.

WHEREAS, by Virtue of a Writ of *Fieri Fa-*

cias, issued out of the said Court of Common-Pleas, in the above Cause, I
have seized and taken in Execution, a Lot of Land, situate in the Saint-Lawrence
Suburbs of the City of Montreal, containing 50 Feet in Front and 140 Feet in depth,
fronting the great Street, bounded on one Side by Saint Jean Baptiste's Street, and on
the other Side and behind by the said Jacques Roy: Also a Stone Building, two Stories
high, 25 Feet broad and 50 Feet long, a Shed, an Ice-House and a Well, with a Yard
50 Feet square thereto belonging, situate in the said Suburbs, bounded by the Lands of
the said Jacques Roy, and Michel Roy: Also a Lot of Land, situate at the End of the
Clicé in the said Suburbs, containing 260 Feet fronting the great Street, and running
back 140 Feet, on which there is a House three Stories high on one Side and one Story
high on the other Side; a Building 20 Feet broad and 60 Feet long, with a Carpenter's
Shop at each End thereof; a Barn 25 Feet broad and 40 Feet long; 2 Ovens for making
Lime, and a Brick-Kiln: Also a Farm, situate at la Côte de la Visitation, in the Dis-
trict aforesaid: containing 4 Arpents in Front and 21 Arpents deep, bounded in the
Front by the High-Road, on one Side by — Caillee, and on the other Side by —
Chedville, with a House and a Barn thereon: Also a Lot of Land, situate in the said
Suburbs Saint-Lawrence, containing about 50 Feet in Front, and about 140 Feet in
Depth, bounded on one Side by — Campault, and on the other Side and behind by
two Streets, and in the Front by the Great Street, on which said Lot of Land there is a
fine large Stone House in Front, a large Store-House behind, and other Buildings: Now
this is to give Notice, that on Friday the 22 Day of February next, I shall expose
to Sale, at Public-Vendue, at my Office, in the City of Montreal aforesaid, the said
Premises, or so much thereof as will satisfy the said Debt, together with the Costs, and
the Charges of levying the same, on the following Conditions, to wit, That the Sale
shall commence at three of the Clock in the Afternoon, of the said Day, and the Pre-
mises be adjudged to the highest Bidder, at 4 of the Clock precisely, who shall be the
Purchaser: That the Purchaser shall pay down on the Day of Sale, one half of the
Purchase-Money, and that he shall pay the other half immediately on my delivering to
him a Deed of Sale of the said Premises, as having sold and adjudged the same, by Virtue
of a Writ of *Fieri Facias*, issued in consequence of a Judgment of the Court of Common-
Pleas.

EDWD. WM. GRAY, D. P. M.

N. B. If any Person or Persons have any prior Claim to the above said Premises, or
any Part thereof, by Mortgage or otherwise, they are desired to give Notice thereof, in
Writing, to the said Provost-Marshal, before the Day of Sale.
Montreal, 13th August, 1770.

CEUX qui doivent à la Succession de feu **GUIL-**

LAUME M^cKENZIE, sont priés de venir payer immédiatement Messieurs **JEAN**
& **ROBERT WOOLSEY**, à leur maison dans Québec, suite de quoi ils seront poursuivis
sans autre avertissement, Messieurs **ALLEN & BOYD** de Londres, Administrateurs de
la dite Succession, nians donné des ordres positifs à cet égard.

QUEBEC: Printed by **BROWN & GILMORE**, at the Printing-Office, in Parlour-Street, in the Upper-Town, a little above the Bishop's Palace
where Subscriptions for this Paper are taken in. Advertisements of a moderate Length (in one Language) inserted for Five Shillings Halifax the first Week,
and One Shilling each Week after; if in both Languages, Seven Shillings and Six-pence Halifax the first Week, and Half a Dollar each Week after; and all
Kinds of Printing done in the neatest Manner, with Care and Expedition.

IMPRIMERIE par **BROWN & GILMORE**, à l'imprimerie, rue du Parloir, dans la haute ville de Québec, au dessus de l'Evêché; où on reçoit des
souscriptions pour la Gazette, dans laquelle on insérera des avertissements d'une longueur modérée, dans une langue, à Cinq Chelins d'Halifax chaque, la
première semaine, et Un Chelin par semaine tandis qu'on souhaitera les faire continuer; dans les deux langues, à Sept Chelins et demi d'Halifax la pre-
mière semaine, et Une demi Piastre par semaine après; tout ouvrage en imprimerie s'y fait proprement, avec soin et expédition.

LA Societé de Potasse à Montréal et à Terrebonne,

sous le nom de Macaulay, Aitkin, & Co. devant expirer le 17 de Septembre
prochain, le public est averti que les ouvrages et ustensiles en dependans, ainsi que plu-
sieurs futailles de Potasses, avec le bois et les cendres qui n'ont point été employées, et
qui resteront le 17 Septembre, seront vendus par vente publique, Jeudi le 18 suivant,
à la maison de Jean Ferguson à Montréal. Pour plus ample information des conditions
de la vente il faut s'adresser aux dits soussignés à Québec, ou à Mr. Guillaume M^cCarty
à Montréal.

Québec, le 28 Août, 1770.

ZACH. MACAULAY,
JEAN AITKIN.

WHEREAS the Partnership in the Potash-works,

in Montreal, and at Terrebonne, carried on under the Firm of Macaulay,
Aitkin, and Co. will expire the 17th of September, This is to give Notice, that the
said Works, with all the Utensils thereto belonging, as also several Casks of Pot-As-
h with the Wood, and un-manufactured Ashes remaining on Hand the said 17th Septem-
ber, will be sold by publick Auction, on Tuesday the 18th following, at the House of
John Ferguson, in Montreal. Further Particulars and Conditions of Sale may be
known by applying to the Subscribers in Quebec, or to Mr. William M^cCarty, in
Montreal.

Québec, 28 August, 1770.

ZACH. MACAULAY,
JOHN AITKIN.

Dans la Cour des Plaidiers Communs,
District de MONTREAL.

CHARLES LE PAILLEUR,

Versus

JACQUES ROY.

La Dette £150.

VU qu'en vertu d'un Ordre de *Fieri Facias*, émané de la dite Cour des Plaidiers
Communs, dans la cause susdite, j'ai fait et mis sous main de justice, un em-
placement situé au fauxbourg St. Laurent, dans la ville de Montréal, contenant 50 pieds
de front sur 140 pieds de profondeur, faisant face à la Grande rue, borné d'un côté par
la rue de St. Jean Baptiste, et de l'autre et par derrière par le dit Jacques Roy. Aussi une
maison de pierre à deux étages, de 25 pieds de largeur par 50 de longueur, un hangar,
une glaciere, et un puits, avec une cour de 50 pieds carrés y appartenant, située au dit
fauxbourg, bornée par les terres du dit Jacques Roy et Michel Roy. Aussi un emplace-
ment situé au bout du clos du dit fauxbourg, de 260 pieds de front sur la Grande Rue, et
140 pieds de profondeur, sur lequel il y a une maison de trois étages d'un côté et d'un
étage de l'autre, un édifice de 20 pieds de large et de 60 pieds de long avec une boutique
de charpenterie à chaque bout d'icelui, une grange de 25 pieds de large sur 40 pieds de long,
deux fourneaux à chaux et une briqueterie. Aussi une ferme située à la côte de la Visi-
tation dans le dit District, de 4 arpens de front sur 21 de profondeur, bornée en front par
le grand chemin, d'un côté par — Caillee, et de l'autre par — Chedville, avec une
maison et grange construites dessus. Aussi un emplacement situé au dit fauxbourg St.
Laurent, d'environ 52 pieds de front sur 140 pieds de profondeur ou environ, borné d'un
côté par — Campault, et de l'autre côté et par derrière par deux rues; et en front par
la Grande rue, sur lequel terrain il y a une grande et belle maison de pierre, derrière
laquelle se trouve un grand magasin de pierre et autres édifices. On fait à savoir par le
présent, qu'il sera exposé en vente publique, Vendredi 22 de Fevrier prochain, à mon
Bureau dans la ville du dit Montréal, les dits biens, ou telle partie d'iceux, qui sera
suffisant pour sat faire à la dite dette et frais, aux conditions suivantes, savoir: La vente
commencera à 3 heures après midi du dit jour, et les biens susdits seront adjugés au plus offrant
à quatre heures précises; l'acquéreur paiera comptant le jour de la vente la moitié du prix
de son acquisition, et l'autre moitié en lui livrant le contract de vente des dits biens,
vendus et adjugés en vertu d'un Ordre de *Fieri Facias*, émané en conséquence d'une sen-
tence de la Cour des Plaidiers Communs.

E. G. GRAY, D. P. M.

N. B. Si quelques uns ont des prétentions sur les dits biens, ou aucune partie d'iceux,
par hypothèque ou autrement, ils sont avertis d'en donner connoissance par écrit au dit
Prévôt Maréchal avant le jour de la vente. — Montréal, le 13 Août, 1770.

District de
QUEBEC.

EN vertu d'un Ordre de *Venditioni Exponas*, émané de la cour des Plai-
doiers Communs pour le district de Montréal, dont je dois faire mon
rapport à la dite cour le 25 Septembre prochain, à la poursuite d'Alex-
andre Dumas, contre Charles Ferdinand Curtius, j'ai fait une maison et emplacement
dans la Basse-ville de Québec, bornés en front par le Cul de Sac, au Sud par les heritiers
Dusault, et par derrière à la rue Champlain, et au Nord par une ruelle qui descend de
la rue Champlain dans le Cul de Sac; la dite maison est batic en pierre, à trois étages,
occupée présentement par Jean Buchanan. J'exposerai en vente la dite maison et em-
placement, au Café Britannique en la Basse-ville, Mercredi le 19 Septembre prochain,
à 11 heures du matin.

JACOB ROWE, D. P. M.

N. B. Ceux qui ont quelques droits préables sur la dite maison ou emplacement ci-
dessus annoncés, par hypothèque ou autrement, sont priés d'en donner connoissance au
dit Prévôt Maréchal avant le jour de la vente.
Québec, le 31 Juillet, 1770.

DISTRICT of **QUEBEC:** **IN** Virtue of a Writ of *Fieri Facias*,

issued out of the Court of Common-Pleas, for the District
of Montreal, returnable into said Court the 25th Septem-
ber next, at the Suit of Alexander Dumas, against Charles Ferdinand Curtius, I have
seized a House and Land, situate in the Lower-Town of Quebec, bounded in Front on the
Cul de Sac, on the South by the Heirs of Mr. Dusault, in the Rear by Champlain-Street,
and on the North by a small Alley leading from Champlain-Street, to the Cul de Sac;
the said House is built of Stone and is three Stories high, and now in the Occupation of
John Buchanan; This is therefore to give Notice, that I shall expose the said House
and Lot of Land to Public Sale, at the British Coffee-house, in the Lower-Town, on
Wednesday the 19th Day of September next, at Eleven o'Clock in the forenoon.

JACOB ROWE, D. P. M.

N. B. Any Person or Persons, having any claim on the same by Mortgage or otherwise
are desired to make it known unto the said Provost-Marshal, before the Day of Sale.
Quebec, the 31 July, 1770.

COMME il a paru dans la Gazette de Québec, du 2 d'Août, un Avertissement signé
par Jacob Rowe, Ecuier, P. M. de la saisie (à la poursuite d'Alexandre Dumas
contre Charles Ferdinand Curtius) d'une maison située dans la Basse-ville de Québec, et
bornée comme il est dit dans le dit Avertissement: J'avertis le Public que la dite maison
appartient au Soussigné, et non à Charles Ferdinand Curtius, à la connoissance de Mr.
Alexandre Dumas, qui est prié de ne point en user trop librement avec le bien d'autrui.
Québec, le 6 Août, 1770.]

SAMUEL JACOBS.

WHEREAS there appeared in the *Quebec Gazette*,

of the 2d of August, an Advertisement signed by Jacob Rowe, Esq; of his
having seized, at the Suit of Alexander Dumas, against Charles Ferdinand Curtius, a
House, situate in the Lower-Town of Quebec, and bounded as per said Advertisement
does appear. This is to acquaint the Public, that the said House is the Property of the
Subscriber, and does not belong to Charles Ferdinand Curtius; well known to Mr.
Alexander Dumas, who is desired not to make too free with the Property of other People.
SAMUEL JACOBS.

Quebec, 6th August, 1770.